

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

JEUNESSE

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014  
VOLET JEUNESSE

Délibération : **06.2014.051**

Transmis en préfecture le :

**6 juin 2014**

Séance du : **3 juin 2014**

Compte-rendu affiché le **10 juin 2014**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **27 mai 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Philippe MASSON**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER (à partir du point 5), Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Membres absents excusés à la séance :

Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 4), Michel MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Pouvoirs :

Guillaume COUALLIER à Agnès JAGET (jusqu'au point 4), Michel MONNET à Maryse JOBERT-FIORE, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Isabelle PICHERIT à Bernadette VIVES-MALATRAIT

Membres absents à la séance :

\*\*\*\*\*

## **RAPPORTEUR : Monsieur Guillaume COUALLIER**

Le Contrat Enfance Jeunesse 2<sup>ème</sup> génération (CEJ2), volet Jeunesse, s'adresse aux enfants et aux jeunes saint-genois âgés de 6 à 17 ans sur des périodes hors temps scolaire afin de contribuer à leur épanouissement, de favoriser leur insertion sociale et de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle de leurs parents.

Par délibération en date du 24 février 2011, le Conseil Municipal décidait le principe de reconduction du Contrat Enfance Jeunesse couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014.

En 2014, l'enveloppe totale du CEJ n°2 est de 288 845 € et la subvention sans évolution attendue de la CAF est de 85 000 €. Dès lors, la Ville porte le différentiel soit 203 845 € (+ 15,70 % par rapport à 2013).

Le budget global de 288 845 € se décompose en actions portées par les associations pour 133 806 € et subventionnées par la Ville et la CAF, et en actions Ville à hauteur de 155 039 €(séjours vacances, 3 postes et la Maison de quartier des Collonges).

La programmation 2014 du Contrat Enfance Jeunesse volet "jeunesse" se décline suivant 9 actions énumérées ci-dessous:

### **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014 Volet "Jeunesse"**

#### **1. Accueil Loisirs Projet jeunes (Projet J1)** **Centre Social et Culturel des Barolles**

Implication des jeunes sur la mise en place des temps de loisirs sur différentes thématiques telles que le culturel, l'environnement et les nouvelles technologies.

Ces actions seront conduites et choisies selon les demandes et besoins des accueillis au sein de l'accueil adolescent.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Créer une dynamique qui permet aux jeunes de se rassembler;
- Favoriser la rencontre et l'échange;
- Permettre aux jeunes 12/16 ans d'être acteur de leur quartier et de s'inscrire sur leur commune.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 15 736 euros.

#### **2. Accueil de Loisirs Sans Hébergement Enfants (Projet J3)** **Centre Social et Culturel des Barolles**

Prise en charge à 50 % du poste de responsable secteur enfance et à 100 % du poste d'animateur secteur jeune.

Cette action vise à renforcer l'offre des activités socioculturelles sur les Barolles en :

- Assurant la continuité des actions existantes dans le cadre des animations du Centre Social et Culturel;
- Assurant la mise en place, le suivi et le développement permettant ainsi de créer du lien entre les jeunes ne fréquentant pas ou peu la structure, les parents et le Centre Social par l'intermédiaire des animateurs;
- Permettant que ces temps de rencontres, d'échanges et d'animations informels puissent se faire sur des lieux et pendant des créneaux horaires qui seront reconnus par les publics comme tels (salle d'activités, terrain de sports, Skate Parc ...).

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 41 387 euros.

#### **3. Accueil de Loisirs Sans Hébergement Enfants (Projet J4)** **Centre de Loisirs des Enfants Saint-Genois**

Il s'agit tout d'abord d'améliorer l'accessibilité au Centre de Loisirs pour les enfants et les jeunes des différents quartiers de la commune.

D'autre part, il participe au financement de trois emplois à temps partiel d'animateurs : deux postes à

raison de 110h par mois et un poste d'animateur pré-adolescents à 84h par mois).

- Les deux animateurs CLSH sont les référents pour chacun des groupes de vie des enfants qui fréquentent le Centre de Loisirs, ils contribuent à la conception de nouveaux projets ainsi qu'à la préparation et à l'organisation des activités. Enfin, ils assurent l'encadrement des animations avec les personnels vacataires.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Assurer la cohérence entre le projet pédagogique et la capacité d'encadrement du centre de loisirs;
- Développer les activités en lien avec les autres structures de la commune;
- Dynamiser la vie associative et donc l'implication des parents.

Pour le poste d'animateur permanent des pré-adolescents, sa mission est de développer le secteur des 12/16 ans durant les périodes de vacances.

La volonté de la structure est de répondre aux demandes et besoins exprimés par les jeunes qui ont fréquenté le CLSH 6/12 ans et leurs parents.

Il s'agit également d'accroître la capacité d'accueil proposée au public pré-adolescent sur l'ensemble de la commune.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 65 683 euros.

#### **4. Accueil de Loisirs Sans Hébergement Enfants (Projet J5)** **Maison de Quartier des Collonges**

Cette action est inscrite dans le cahier des charges de la Délégation de Service Public concernant la gestion et animation de la Maison de Quartier des Collonges. Elle consiste au développement de l'offre de loisirs avec l'ouverture à la journée des Accueils de Loisirs Sans Hébergement maternel et enfants.

Il s'agit d'améliorer et d'accroître la diversité de l'offre éducative pour les 3/12 ans en renforçant la cohérence entre les différents temps de vie de l'enfant.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Assurer la cohérence des actions en direction des enfants 3/12 ans sur le territoire des Collonges;
- Valoriser la place et le rôle des parents;
- Impliquer les enfants avec leurs parents dans l'animation du quartier.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 61 000 euros

#### **5. Séjours vacances** **Ville de Saint-Genis-Laval**

Développement d'une offre de loisirs sur l'été pour l'ensemble des jeunes saint-genois âgés de 8 à 15 ans.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 30 300 euros

#### **6. Opération Sport Été** **Associations sportives**

Action de partenariat entre structures socio-éducatives et clubs sportifs.

Action non éligible maintenue.

La ville de Saint-Genis-Laval met en place une action Opération Sport Été largement ouverte à tous les enfants et jeunes saint-genois inscrits ou non en accueil de loisirs. Cette action de partenariat entre clubs sportifs et structures socio-éducatives permet de sensibiliser des enfants et des jeunes exclus d'une pratique sportive régulière.

Ainsi les Opérations Sport Été 2014 s'inscrivent dans le cadre d'une recherche d'amélioration comportementale, en complémentarité avec les activités proposées par les structures. Elles visent un public enfant et adolescent.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Développer le volume et la qualité de l'offre de loisirs sur le territoire communal;
- Proposer une dynamique communale de prévention, d'éducation et d'initiation à une pratique sportive encadrée par des spécialistes;
- Favoriser les échanges entre structures socio-éducatives et clubs sportifs locaux.

Cette année, les activités proposées avec les clubs sportifs fonctionneront sur deux semaines durant l'été :

- du 07 au 11 juillet 2014
- du 25 au 29 août 2014

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 6 500 euros répartis sur les associations exclusivement saint-genoises intervenant à hauteur de leur participation au projet. Le montant exact attribué à chaque association n'étant pas, à ce jour, déterminé, la répartition par association sera précisée par décision du Maire.

### **7. Découverte du Tennis de Table**

#### **Association de Tennis de Table de Saint-Genis-Laval.**

Action non éligible maintenue, favorisant l'insertion et la socialisation par la pratique du tennis de table.

Il s'agit de mettre les compétences des animateurs sportifs au service des enfants et des jeunes afin de diversifier l'offre des loisirs et de contribuer à leur insertion.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Favoriser l'épanouissement et contribuer à l'éducation de l'enfant;
- Contribuer à l'animation de la vie communale en diversifiant l'offre de loisirs;
- Proposer une action de découverte et d'initiation au tennis de table.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 4 500 euros.

### **8. Animation d'un Conseil Municipal Enfants**

#### **Ville de Saint-Genis-Laval**

Action non éligible maintenue.

Prise en charge de 35% du poste de l'animatrice Jeunesse.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Donner la parole aux enfants pour participer à la vie de leur commune;
- Favoriser les liens entre enfants, élus municipaux et acteurs locaux;
- Permettre aux enfants une formation à la citoyenneté.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 12 014 euros.

### **9. Coordination Jeunesse (Projet J6)**

#### **Ville de Saint Genis Laval.**

Cette action comprend d'une part, le soutien administratif et financier du Projet Éducatif Local pour l'ensemble des activités péri et extra-scolaires sur le territoire communal (50% ETP).

Assurer une assistance administrative et financière des projets gérés par le Service Jeunesse.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Assister le coordinateur du projet jeunesse dans les tâches administratives et financières;
- Assurer la gestion administrative du Projet Éducatif Local, le classement et le suivi des dossiers;
- Assurer le secrétariat du Projet Éducatif Local de Saint-Genis-Laval.

D'autre part, l'action prend en compte l'intégralité du poste de coordinateur Jeunesse. Celui-ci assume des missions d'animation - coordination du Projet Éducatif Local, de gestion administrative du Projet Éducatif Local et d'évaluation.

En particulier, il organise et coordonne la mise en place des différents dispositifs éducatifs en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Il mobilise sur ces dispositifs les différents acteurs sociaux locaux (associations, services municipaux, écoles, collèges, MDR...) et départementaux (DDCS, CAF, Préfecture...) pour la mise en place de dynamiques partenariales à l'échelle du territoire communal. Dans ce cadre, il assure notamment la coordination et l'animation du partenariat. Il favorise l'interaction entre les différents projets, les différentes actions, les différents partenaires et les différents secteurs. Il élabore et anime le dispositif de

suivi et d'évaluation des différents dispositifs du PEL et impulse de nouvelles initiatives, réflexions et objectifs de développement du secteur Jeunesse.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 51 725 euros

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre la décision nécessaire au versement de la participation de la Ville aux différentes associations porteuses de l'Opération Sport Été 2014;
- **SOLLICITER** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon le versement de la subvention annuelle 2014 correspondant à des dépenses générées par l'ensemble des actions 2014 décrites ci-avant et synthétisées ci-après;
- **DIRE** que les recettes seront imputées au budget Ville;
- **VERSER** aux associations énoncées ci-après le montant des subventions allouées dans le cadre de la mise en œuvre des projets listés pour l'année 2014;
- **DIRE** que les subventions sont versées en deux temps (2/3 en Juillet et solde en Octobre). Le solde de la subvention est conditionné à la réception des bilans quantitatifs et qualitatifs des projets et qu'il fait l'objet d'un remboursement à la Ville au prorata de la non réalisation.

Projets Associatifs	Porteurs du projet	À verser CEJ 2014
AL Projet Jeunes CSCB (projet J1)	CSCB	15 736,00 €
ALSH Enfants CSCB (projet J3)	CSCB	41 387,00 €
ALSH Enfants CLESG (projet J4)	CLESG	65 683,00 €
Opérations Sports Été 2014	Associations sportives	6 500,00€
Tennis de Table	Association Tennis de Table de Saint-Genis-Laval	4 500,00 €
<b>Total projets associatifs</b>		<b>133 806,00 €</b>

Projets Municipaux		
ALSH Enfants MQC (projet J5)	Mairie de Saint-Genis-Laval	61 000,00 €
Séjours de Vacances	Mairie de Saint-Genis-Laval	30 300,00 €
Animation d'un CME	Mairie de Saint-Genis-Laval	12 014,00 €
Coordination Jeunesse (projet J6)	Mairie de Saint-Genis-Laval	51 725,00 €
<b>Total projets municipaux</b>		<b>155 039,00 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guillaume COUALLIER ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 30 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,

**Le Maire,**

